

ARRÊTÉ DU MAIRE n°22-262
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

- DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19, L 2122-30, R 2122-8, R 2122-10 et R 2221-63 ;

VU les articles 99-1 et 99-2 du Code Civil relatifs à la rectification des actes d'état civil ;

Vu l'article L 423-1 du Code de l'Urbanisme ;

VU le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité ;

Vu les délibérations du 4 juillet 2020 relatives à l'élection du Maire, des Maire-Adjoints, des conseillers municipaux délégués

Vu la délibération du conseil municipal n° 21-68 du 20 septembre 2021 créant un 8^{ème} poste de conseiller municipal délégué ;

Vu l'arrêté du Maire n° 21-212 portant délégation de fonctions et de signature ;

Vu l'arrêté du Maire n° 22-152 portant modification de l'arrêté n° 21-212 portant délégation de fonctions et de signature ;

Vu l'arrêté du Maire n°22-263 portant désignation des chefs de service et responsables de proximité autorisés à signer les marchés publics inférieurs à 2000 € HT ;

Vu l'arrêté du Maire n° 22-264 désignation des responsables de services communaux autorisés à signer les marchés publics inférieurs à 1000 € HT ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Vianney PETEUL a pris les fonctions de Directeur du Service Finances, Achats et Systèmes d'Information le 1^{er} avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que, pour une bonne administration des affaires communales, il est nécessaire de donner délégation de fonctions et de signature ;

CONSIDÉRANT la nécessité de reprendre les délégations de fonction et de signature dans un document unique ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1ER- M. JACQUES LE BRET, 1ERE ADJOINT

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant le **Cadre de vie, l'Écologie et les Ressources Humaines**.

Il sera amené à animer et suivre

- la Politique d'Urbanisme, d'Aménagement Urbain et de Projets structurants,
- la Commission Communale des Impôts Directs,

Il exerce, par ailleurs, le pouvoir de signature en cas d'urgence, d'absence ou d'empêchement du Maire

Délégation lui est également donnée à l'effet de signer :

- a) toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la Direction des Services Techniques, Urbanisme & Patrimoine, hormis ceux concernant le Service Patrimoine ;
- b) les différents actes liés aux autorisations d'occupation des sols ;
- c) toute décision, acte administratif ou contrat relatif à la gestion du personnel communal ;
- d) toute correspondance ou acte administratif visant à l'organisation des instances paritaires ;
- e) les Marchés Publics de la Ville, à l'exclusion des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 25.000 € H.T.;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques LE BRET, reçoivent délégation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

- pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant des délégations de signature du Maire-Adjoint pour la Direction des Services Techniques, Urbanisme & Patrimoine

M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques, Urbanisme et Patrimoine,

- pour délivrer et signer toute correspondance relative à l'Urbanisme, à l'exception des arrêtés eux-mêmes

M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques, Urbanisme et Patrimoine,

- pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat relevant des délégations de signature du Maire-Adjoint pour la Direction des Ressources Humaines

M. Eric BURNOUF, Directeur des Ressources Humaines.

- pour signer toute correspondance, tout acte administratif relatifs aux marchés publics

M. Vianney PETEUL, Directeur du Service Finances, Achats et Systèmes d'Information

ARTICLE 2 – MME CECILE LE VAGUERESE-MARIE, 2EME ADJOINTE

Reçoit délégation de fonctions pour animer la **Politique Culturelle, notamment le Musée des Automates et les Microfolies**

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile LE VAGUERESE-MARIE, reçoit délégation,

- pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de signature du Maire-Adjoint.

Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques

- pour la gestion du Musée des Automates

M. Nicolas BOUTEILLER, Responsable des Affaires Culturelles

ARTICLE 3 – M. FABRICE GRACIA, 3EME ADJOINT

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans la **Politique de la Jeunesse et du Sport.**

Il assure, en particulier, la gestion de l'activité du Multi Accueil.

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GRACIA, reçoivent délégation

- pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant des délégations de signature du Maire-Adjoint susdit à l'exception des contrats d'accueil du Multi-Accueil

Mme Carine LEROY, Directrice des Services Éducatifs et Solidaires

- pour signer les contrats d'accueil du Multi-Accueil,

Mme Noémie SUZANNE, Directrice du Multi Accueil

ARTICLE 4 – MME GWENAELLE PERCHERON, 4EME ADJOINTE

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **les Solidarités et le Vivre ensemble.**

Elle anime la Politique de solidarité envers les Seniors et la Famille et la politique gérontologie. Elle assure, en particulier, la gestion du Centre Socioculturel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221316-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gwenaëlle PERCHERON, reçoit délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Maire-Adjoint susdit.

Mme Carine LEROY, Directrice des Services Éducatifs et Solidaires,

ARTICLE 5 - M. GREGOIRE DAGORN, 5^{EME} ADJOINT

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **le Patrimoine et le Tourisme**

Il anime et suit la Gestion du Patrimoine Historique et des Archives Municipales.

Il assure, en particulier, la gestion de l'activité du Château Guillaume le Conquérant et du Camping.

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire DAGORN, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Maire-Adjoint susdit en ce qui concerne

- la gestion du patrimoine Historique et du château Guillaume Le conquérant

M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques, de l'Urbanisme et du Patrimoine Et Mme Sandrine MORISSET, Directrice par intérim du SPIC Château-Guillaume-Le-Conquérant

- l'animation de la politique touristique et la gestion du camping

Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques

ARTICLE 6 – MME DELPHINE ALLENO, 6EME ADJOINTE

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **l'Economie, le Commerce, l'Animation et la Communication.**

Elle anime en particulier les relations avec les commerçants sédentaires et non sédentaires, le Comité d'animation Locale, le développement du numérique et des systèmes d'information, l'emploi et l'insertion professionnelle.

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine ALLENO, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Maire-Adjoint susdit en ce qui concerne

- les relations avec les commerçants, la communication et l'animation

Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques

- le numérique et les systèmes d'information

M. Vianney PETEUL, Directeur du Service Finances, Achats et Systèmes d'Information

ARTICLE 7 - MME SANDRINE PETIT, CONSEILLERE MUNICIPALE

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **l'Ecomobilité et la Propreté Eco responsable**

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Notification : 22/12/2022

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine PETIT, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature de la Conseillère Municipale

- **M. Jacques LE BRET, 1^{er} adjoint au Maire**
- En l'absence de M. Jaques LE BRET, **M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques, Urbanisme et Patrimoine.**

ARTICLE 8 - MME BENEDICTE LEBAILLY, CONSEILLERE MUNICIPALE

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **la Vie des quartiers et la Démocratie Participative**

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte LEBAILLY, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature de la Conseillère Municipale

- **Mme Gwenaëlle PERCHERON 4^{ème} adjointe au Maire**
- En l'absence de Mme Gwenaëlle PERCHERON, **Mme Carine LEROY, Directrice des Services Éducatifs et Solidaires,**

ARTICLE 9 – M. BASTIEN RICHARD, CONSEILLER MUNICIPAL

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **les Jumelages, les Cérémonies Patriotiques et le Conseil Municipal des Jeunes.**

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bastien RICHARD, M.Hervé MAUNOURY , Maire reprend sa délégation

En cas d'absence de M. Hervé MAUNOURY, reçoit délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Conseiller Municipal,

- Pour les Jumelages et les Cérémonies Patriotiques
Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques
- Pour le Conseil Municipal des Jeunes
Mme Carine LEROY, Directrice des Services Éducatifs et Solidaires,

ARTICLE 10 – M. PHILIPPE DROUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant **la Vie Associative et la Gestion des Locations de Salles**

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DROUET, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Conseiller Municipal

- **M. Fabrice GRACIA 3^{ème} adjoint au Maire**
- En l'absence de M. Fabrice GRACIA, **Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

ARTICLE 11 - MME NATHALIE PEUGNET, CONSEILLERE MUNICIPALE

Reçoit délégation de fonctions pour intervenir dans les domaines concernant *l'Etat-civil les Élections, les Affaires immobilières et les Cimetières* ;

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de sa délégation de fonctions et notamment

- La certification matérielle des actes d'Etat Civil
- La légalisation des signatures en application de l'article L. 2122-30 du Code Général des collectivités territoriales

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie PEUGNET, M. Hervé MAUNOURY, Maire reprend sa délégation

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MAUNOURY, reçoivent délégation

- Pour légaliser les signatures, remettre et signer tout document concernant la délivrance des cartes nationales d'identité et de passeports
 - o Mmes Sylvie DELAUNEY, Nathalie NOBLET, Sandrine RICHARD et Nadine BOUILLON
 - o En l'absence des agents susnommés, Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques
- Pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature de la Conseillère Municipale *Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques.*

ARTICLE 12 – M. JEAN-MARC LEBAS, CONSEILLER MUNICIPAL

Reçoit délégation de fonctions pour *l'Entretien des bâtiments municipaux*

Il sera amené, en particulier, à intervenir dans les domaines suivants :

- Établissement Recevant du Public,
- Accessibilité des équipements aux personnes à mobilité réduite,

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Marc LEBAS, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Conseiller Municipal

- M. Jacques LE BRET, 1^{er} adjoint au Maire
- En l'absence de M. Jacques LE BRET, M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques, Urbanisme et Patrimoine,

ARTICLE 13 – M. PASCAL THOMAS, CONSEILLER MUNICIPAL

Reçoit délégation de fonctions dans les domaines concernant *la Voirie et les Réseaux.*

Il sera amené, en particulier, à intervenir dans les domaines suivants

- Délégation de Service Public
- Service d'Intervention Municipale,

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal THOMAS, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature du Conseiller Municipal

- **M. Jacques LE BRET, 1^{er} adjoint au Maire**
- En l'absence de M. Jaques LE BRET, **M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques, Urbanisme et Patrimoine.**

ARTICLE 14 - MME MAGALI CANONNE, CONSEILLERE MUNICIPALE

Reçoit délégation de fonctions dans les domaines concernant **les Achats**.
Elle assurera également la mission de **rapporteur du Budget en conseil municipal**.

Délégation lui est donnée à l'effet de signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de ses délégations de fonctions.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Magali CANNONE, M. Hervé MAUNOURY, Maire reprend sa délégation

- o En l'absence de M. Hervé MAUNOURY, **M. Vianney PETEUL, Directeur du Service Finances, Achats et Systèmes d'Information** reçoit délégation.

ARTICLE 15 - ABSENCE OU EMPECHEMENT DE M. LE MAIRE

M. Jacques LE BRET, 1^{er} Adjoint, exerce, **le pouvoir de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Maire (voir article 1)**

En l'absence ou d'empêchement de M. Jacques LE BRET, reçoivent délégation pour signer toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature susdit en ce qui concerne

- Les Affaires juridiques, la Police Municipale
Mme Sandrine MORISSET, Directrice de la Citoyenneté et des Relations Publiques
- La Vie scolaire : affaires et restauration scolaire
Mme Carine LEROY, Directrice des Services Éducatifs et Solidaires,
- Les Finances
M. Vianney PETEUL, Directeur du Service Finances, Achats et Systèmes d'Information

ARTICLE 16 – M. PHILIPPE BOBLET, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Reçoit délégation de signature pour toute correspondance, tout acte administratif et tout contrat courant relevant de la délégation de signature de M. le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Maire et sans concurrence avec les délégations décrites ci-dessus.

En cas d'urgence, d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles précédents, **M. Philippe BOBLET**, Directeur Général des Services, exerce les délégations de signature qui leur ont été accordées.

ARTICLE 17 - MARCHES PUBLICS

Délégation à l'effet de prendre, chacun dans leur domaine de compétences, les décisions relatives aux marchés passés selon la procédure adaptée est donnée

- à Mmes et MM. les Maire-Adjoints pour ceux inférieurs à 25 000 € HT, et de signer ces marchés.
- à Mmes et MM. les Conseillers Municipaux Délégués pour ceux inférieurs à 2 000 € HT et de signer ces marchés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Maire-Adjoints délégation de signature est donnée aux Directeurs de services, **Mmes Carine LEROY, Sandrine MORISSET, MM.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022

Richard COLAS, Eric BURNOUF et Vianney PETEUL chacun dans leur domaine de compétences, de signer ces marchés passés selon la procédure adaptée, entre 2 000 € HT et 25 000 € HT

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Maire-Adjointes et les Conseillers Municipaux délégués, délégation de signature est donnée :

- Aux Chefs de Service ou Responsables de Proximité nommément désignés par l'arrêté n° 22-263 en date du 16 décembre 2022 à l'effet de signer, chacun dans leur domaine de compétences, des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 2 000 € HT.
- Aux Responsables de Services Communaux nommément désignés par l'arrêté n° 22-264 en date du 16 décembre 2022 à l'effet de signer, chacun dans leur domaine de compétences, des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 1 000 € HT.

ARTICLE 18 – ASTREINTE

Délégation est donnée à Mmes et MM. les Maire-Adjointes à l'effet de prendre et signer les arrêtés et décisions relatives à la Police du Maire lors de leurs périodes d'astreinte.

ARTICLE 19 – OFFICIERS D'ETAT CIVIL

Il est donné délégation des **fonctions d'officier d'état civil aux fonctionnaires titulaires suivants** : Mmes Sylvie DELAUNEY, Nathalie NOBLET, Sandrine RICHARD et Nadine BOUILLON pour les missions suivantes :

- o Enregistrement, gestion des déclarations, des modifications et des dissolutions des Pactes Civils de Solidarité ;
- o Rectification des erreurs ou omissions purement matérielles entachant les énonciations et mentions apposées en marge des actes de l'état civil dont l'officier d'état civil est dépositaire ainsi que pour les énonciations et mentions apposées en marge de ces actes.
- o Permis d'inhumer, autorisations de crémation et fermetures de cercueils.

En cas d'urgence, d'absence ou d'empêchement des personnes visées ci-dessus, Mme Sandrine MORISSET, Directrice Citoyenneté et Relations Publiques, exerce les délégations de signature qui leur ont été accordées.

ARTICLE 20 -

Tous les arrêtés relatifs aux délégations de fonctions et de signature antérieurs au présent arrêté sont abrogés.

ARTICLE 21 -

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le 16 décembre 2022

TRANSMIS A LA PRÉFECTURE
DU CALVADOS
& NOTIFIE, le



Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication / notification, et/ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221216-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022
Notification : 22/12/2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20221816-22-262-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Notification : 22/12/2022